



DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

**ARRETE MUNICIPAL
TEMPORAIRE**

N° 2024/77

Le Maire de la Commune d'ILLE SUR TET,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,

Considérant la demande d'ouverture exceptionnelle, formulée par Madame Lydie CAPMAN, Responsable de l'établissement SUPER U,

ARRETE

Article 1^{er} : Une autorisation exceptionnelle d'ouverture est accordée au magasin « SUPER U » situé sur le territoire de la commune, les dimanches suivants :

- Dimanche 15/12 : le matin
- Dimanche 22/12 : la journée
- Dimanche 29/12 : la journée

Article 2 : Cette autorisation est soumise à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville ;
- Madame Lydie CAPMAN.
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Tet, le 14 novembre 2024,
Le Maire,




W.BURGHOFFER